



HÉBERGEMENT D'URGENCE

MISSION :

Accueil et mise à l'abri d'un public en demande d'hébergement d'urgence pour permettre l'évaluation sociale et l'ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

- 152 places d'hébergement d'urgence professionnel
 - Autun : 15 places
 - Chalon-sur-Saône : 49 places
 - Clunysois : 10 places
 - Le Creusot : 8 places
 - Louhans : 5 places
 - Mâcon : 33 places
 - Montceau-Les-Mines : 7 places
 - Charollais : 18 places
 - Tournus : 7 places

- 20 places d'hôtel sur Mâcon en renfort période hivernale (du 1^{er} janvier au 31 mars 2024)

CONDITION D'ADMISSION :

Orientation par le 115

FINANCEMENT :

DDETS 71

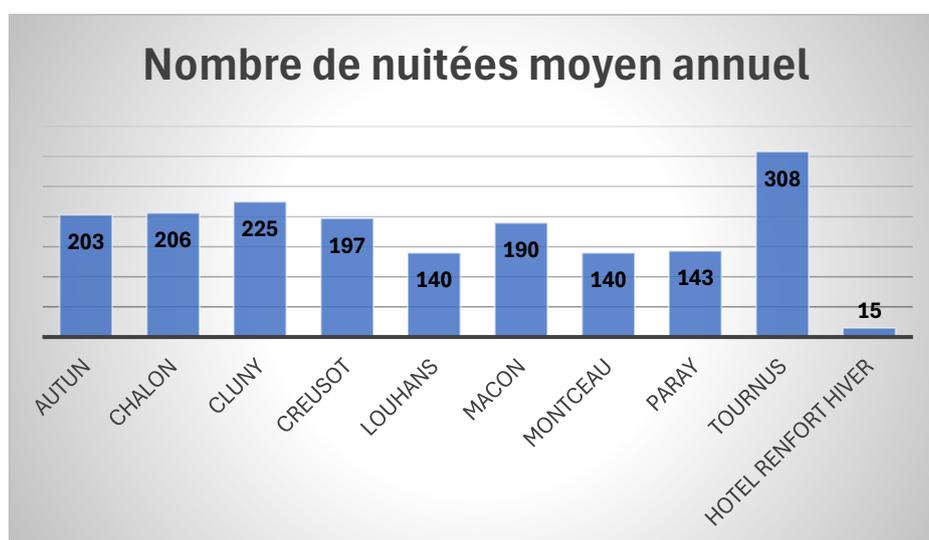
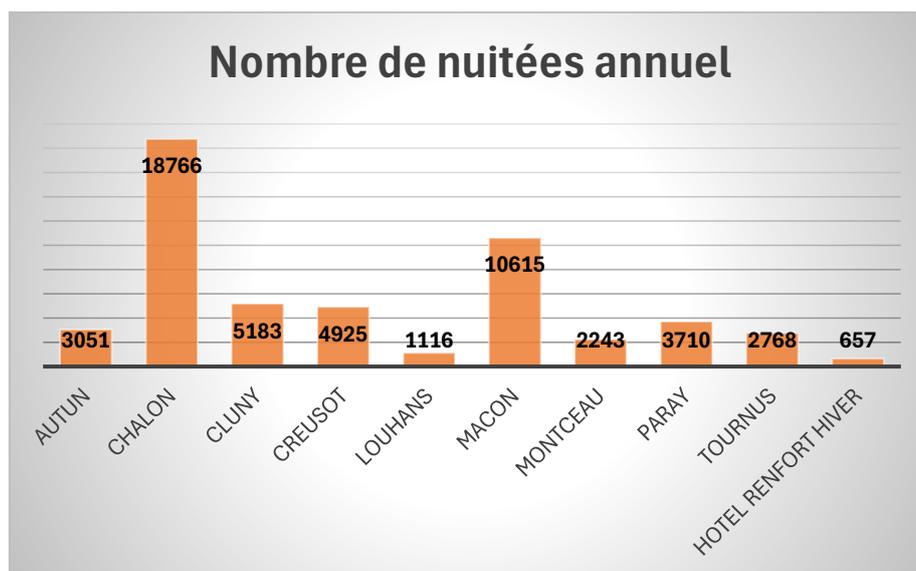
Données quantitatives

Hébergement Urgence	2024	2023	2022	2021	2020	2019
En nuitées	53 034	35 801	34 785	61 857	55 466	34 860
En nombre de ménages	177	138	137	234	172	75
En nombre de personnes	314	258	304	430	307	189

L'augmentation significative du nombre de nuitées s'explique par l'augmentation du parc, avec :

- La création de 17 places suite à la fermeture des abris de nuit et à la professionnalisation de l'hébergement d'urgence ;
- L' "ALTisation" de l'ensemble des places d'Hébergement d'urgence, passant de 54 à 133 places avec l'intégration des 79 places d'hébergement initiales ;
- La transformation de 6 places d'insertion en Hébergement d'Urgence sur Autun ;
- La "CHRSisation" de 4 places HU VIF.

Au-delà des changements d'affectation, l'augmentation réelle de la capacité d'accueil est de 11 %.



En 2014, le nombre de nuitées moyen est de 194 (hors places hôtelières hivernales) alors que les contrats d'hébergement prévoient un accueil temporaire de 3 mois soit 91 jours.

Les durées d'hébergement en structures d'urgence dépassent largement les prévisions du fait de plusieurs facteurs structurels :

- Une tension sur le marché locatif : l'accès au logement social est de plus en plus difficile en raison d'une forte demande et d'une offre limitée ;
- Un besoin d'orientation vers un hébergement plus adapté : certaines personnes nécessitent un accompagnement spécifique (hébergement d'insertion, structures médicalisées...), mais ces dispositifs sont saturés ;
- Une situation administrative précaire : les personnes sans droit ni titre ne peuvent pas prétendre à certaines solutions de sortie, ce qui limite les parcours.

Ce qui embolise les structures d'hébergement d'urgence, les limitant dans leur rôle premier d'offrir un accueil temporaire avant une réorientation rapide.

Cependant, il est important de pouvoir proposer une continuité d'accueil jusqu'à ce qu'une sortie plus pérenne soit possible ; pour éviter la spirale de l'exclusion, l'aggravation des situations (précarité, santé, exclusion sociale), mais aussi pour respecter le cadre légal.

Le recours à l'hôtel a permis de répondre dans l'urgence à des demandes rapidement réorientées sur des solutions plus adaptées ou pérennes, véritable sas temporaire qui permet de la fluidité sur le dispositif global 115.

	Nombre de places	Nuitées théoriques	Nuitées réalisées	Taux d'occupation
AUTUN	15	5 490	3 051	55,60 %
CHALON	49	17 934	18 766	104,60 %
CLUNY	10	3 660	5 183	141,60 %
CREUSOT	8	2 928	4 925	168 %
LOUHANS	5	1 830	1 116	61 %
MACON	33	12 078	10 615	87,90 %
MONTCEAU	7	2 562	2 243	87,50 %
PARAY	18	6 588	3 710	53,30 %
TOURNUS	7	2 562	2 768	108 %
TOTAL	152	55 632	52 377	94 %
HÔTEL Hiver	20	1 820	657	36 %

Analyse des sous occupations :

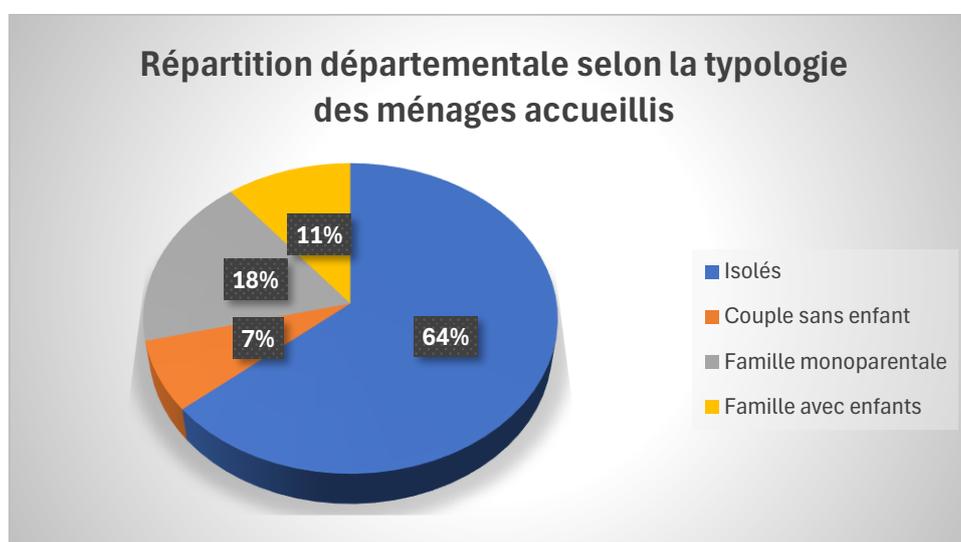
- **Autun** : 4 logements (7 places) sont bloqués depuis fin 2023 (pour 2), mars 2024 et septembre 2024 en raison de procédures d'expulsion à l'encontre des occupants. Les procédures tardent à la suite de reports d'audience dus principalement au manque de magistrats sur le territoire. Également 1 chambre pouvant accueillir 3 personnes et en sous occupation chronique (inadéquation offre/besoin) ;
- **Louhans** : 1 logement immobilisé plusieurs mois pour travaux et 1 logement sous occupé (inadéquation offre / besoin) ;
- **Mâcon** : 2 places en colocation dédiée aux placements extérieurs en sous occupation chronique (absence d'orientation) et sous occupation de certains logements (inadéquation offre / besoin) ;
- **Montceau-les-Mines** : 1 chambre double en sous occupation chronique (inadéquation offre / besoin) ;
- **Paray-le-Monial** : 1 appartement libre plusieurs semaines sans professionnel pour accueillir et accompagner, à la suite de difficultés de recrutement, 1 sous occupation chronique (inadéquation offre / besoin) ;
- **Hôtel Hiver** : sous occupation chronique due à l'inadéquation entre le besoin et la typologie des chambres louées (doubles et quadruples qui ne permettent pas d'orienter toutes les typologies de ménages).

Analyse des sur occupations :

- **Chalon-sur-Saône** : des sous occupations sur certains logements occupés en colocation, compensées par un logement supplémentaire "satelliteé" ;
- **Cluny / Le Creusot et Tournus** : des compositions familiales plus importantes que la capacité financée, présentes sur certains logements.

La composition familiale des ménages accueillis :

	Isolés	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Familles avec enfants
AUTUN	10	1	0	1
CHALON	24	3	11	6
CLUNY	4	0	6	0
CREUSOT	9	1	3	1
LOUHANS	3	1	0	1
MACON	23	2	7	3
MONTCEAU	14	1	0	0
PARAY	13	0	3	1
TOURNUS	2	1	0	1
HOTEL Hiver	11	3	2	5
TOTAUX	113	13	32	19



Les personnes isolées (64 %) constituent la majorité des ménages accueillis, en augmentation par rapport à 2023 (40 %).

Les familles monoparentales (18 %) représentent une part significative, reflétant des besoins d'accompagnement spécifiques, souvent plus fragilisées économiquement et socialement.

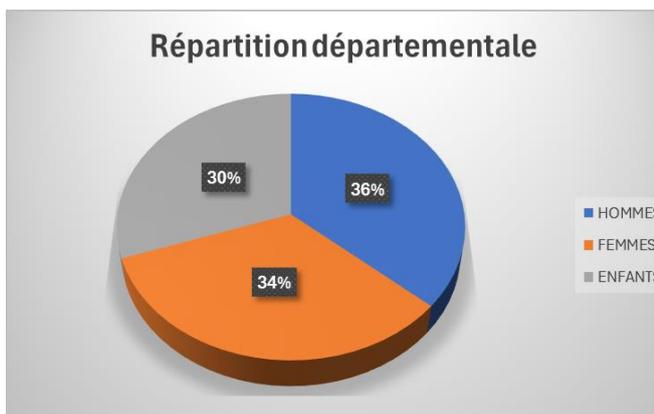
Les familles avec enfant(s) (11 %) sont moins représentées, ce qui pourrait indiquer que les familles nucléaires ont plus de solutions alternatives ou sont moins souvent concernées par les dispositifs d'accueil d'urgence, accédant plus facilement au logement social.

À noter qu'une majorité des familles (monoparentales ou avec enfants) accueillies sur l'hébergement d'urgence sont sans droit ni titre et donc sans aucune autre alternative d'hébergement.

Les couples sans enfant (7 %) semblent moins nécessiter d'aide ou trouvent d'autres solutions d'hébergement.

Cette répartition reflète des réalités économiques et sociales, comme la précarité des personnes seules ou des familles monoparentales, qui ont souvent plus de difficultés à trouver un logement stable en raison de l'accès aux droits, du niveau des ressources et de la tension sur les logements de petites typologies en Saône-et-Loire.

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS
AUTUN	7	7	2
CHALON	30	30	31
CLUNY	2	8	14
CREUSOT	11	6	8
LOUHANS	4	3	1
MACON	15	28	13
MONTCEAU	15	1	0
PARAY	15	3	8
TOURNUS	4	2	3
HOTEL Hiver	11	17	15



Les hommes (114 personnes) et les femmes (105 personnes) représentent des parts presque égales de la population accueillie, respectivement de 36 % et 34 %.

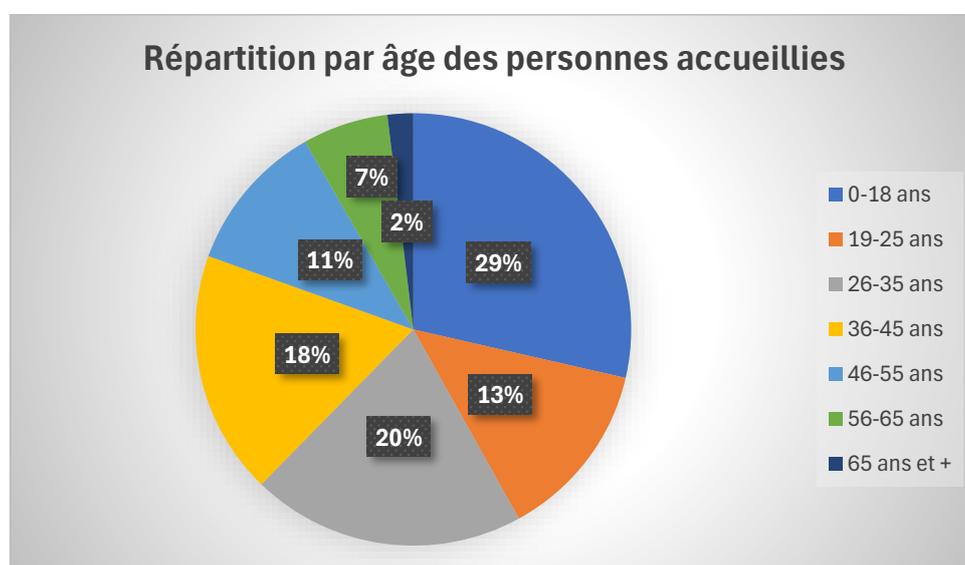
Les ruptures familiales, le chômage, les bas salaires, l'inflation, la hausse des prix et l'accès limité à l'emploi touchent les hommes comme les femmes.

Les familles monoparentales, souvent constituées de mères seules, sont particulièrement vulnérables, mais les hommes sans emploi ou en situation d'exclusion sociale sont impactés également.

La part des enfants (95 personnes) représente 30 % des personnes accueillies, soit un niveau équivalent à 2023 (31 %).

L'âge des ménages accueillis :

	0-18 ans	19-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	65 ans et +
AUTUN	2	4	2	3	3	1	1
CHALON	31	10	9	20	11	9	1
CLUNY	14	0	2	6	1	1	0
CREUSOT	8	5	5	3	2	1	1
LOUHANS	1	0	3	3	1	0	0
MACON	13	12	15	8	6	1	1
MONTCEAU	0	1	4	3	2	5	1
PARAY	8	4	5	5	1	3	0
TOURNUS	3	2	2	1	1	0	0
HOTEL	5	3	10	7	7	0	1
TOTAUX : 314	87	43	59	61	37	21	6



Les moins de 18 ans sont majoritaires (29 %) ; il s'agit d'enfants mineurs en famille.

Les jeunes adultes (19/25 ans) représentent 13 % ; cette part non négligeable qui se retrouve en situation de précarité s'explique notamment par des ruptures familiales, l'absence de ressources, les difficultés à accéder à un emploi et/ou l'absence de logement abordable et accessible.

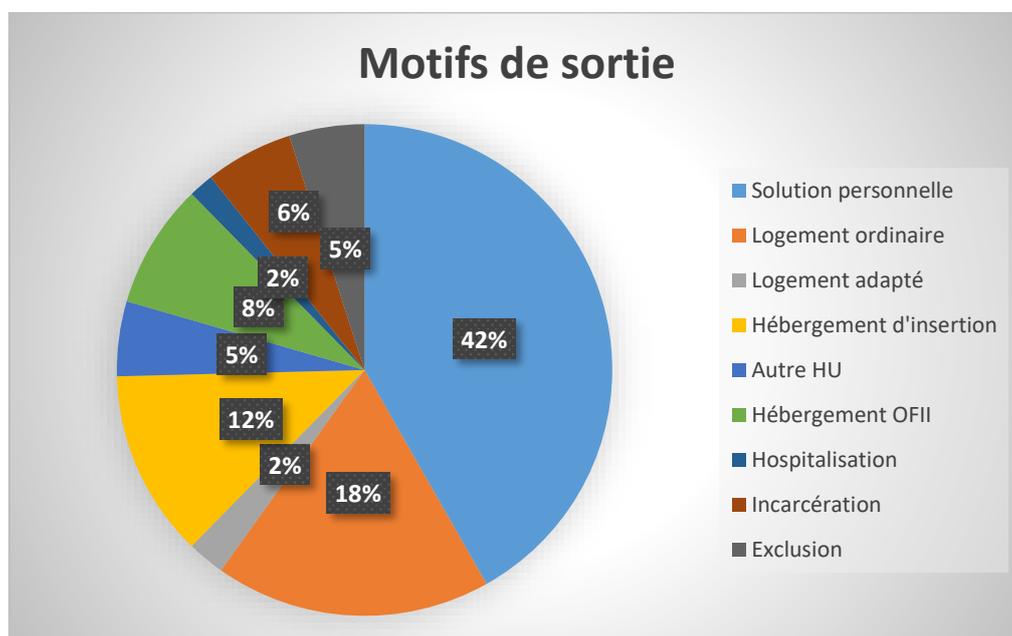
Les adultes dont l'âge est compris entre 26/35 ans et 36/45 ans sont représentés respectivement à hauteur de 20 % et 18 % ; périodes durant lesquelles les difficultés économiques et sociales sont les plus marquées, notamment par des accidents de la vie avec la perte d'emploi, des dettes ou des séparations conjugales.

Les 46/55 ans (11 %) et 56/65 ans (7 %) sont en nombre plus réduit ; bien que présents ces groupes sont moins nombreux, peut-être parce qu'estimés moins vulnérables que les jeunes ou les familles avec enfants.

Les seniors (65 ans et plus) ne représentent que 2 %. Il s'agit certes d'une proportion faible mais à ne pas négliger en termes de besoins, dans le lien vieillissement de la population et précarité.

La solution de sortie des ménages du dispositif HU :

	AUTUN	CHALON	CLUNY	CREUSOT	LOUHANS	MACON	MONTCEAU	PARAY	TOURNUS	HOTEL
Solution personnelle	4	7	5	5	2	11	6	6	0	5
Logement ordinaire	0	8	0	1	2	7	1	2	1	0
Logement adapté	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Hébergement d'insertion	2	4	1	1	0	0	3	3	0	0
Autre HU	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6
Hébergement OFII	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Hospitalisation	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Incarcération	0	3	0	1	0	0	3	0	0	0
Exclusion	1	2	1	1	0	0	0	1	0	0



Sur l'année, 122 sorties dont la majorité (42 %) correspond à une solution trouvée par les ménages eux-mêmes et inclut les retours en famille, l'hébergement chez des tiers ou des solutions plus précaires en habitat indigne ou squat, notamment pour ceux qui refusent les contraintes des contrats de séjour et l'accompagnement social.

Une proportion importante des personnes accède à un logement ordinaire (18 %) ou à un logement adapté (2 %), indicateur positif d'insertion durable.

Certaines personnes, en raison de problématiques plus importantes et/ou d'absence totale de ressources (jeunes de moins de 25 ans par exemple), nécessitent une orientation vers une étape intermédiaire d'hébergement d'insertion avec un accompagnement social global (12 %).

5 % concernent des réorientations vers un autre hébergement d'urgence souvent en lien avec des projets d'insertion envisagés sur un autre secteur (formation, soins engagés sur une autre ville), un rapprochement familial (pour faciliter les visites d'un enfant placé par exemple), des difficultés de cohabitations dans les colocations ou des ajustements du lieu d'accueil avec la composition familiale.

8 % sont réorientés vers un dispositif d'hébergement dédié de l'OFII. Il s'agit essentiellement des ménages en demande d'asile orientés à leur arrivée en France sur les places hivernales à l'hôtel.

5 % sont hospitalisés et 6 % incarcérés, indices de vulnérabilité et de précarité.

2 % quittent l'hébergement d'urgence à la suite d'une exclusion en raison du non-respect du règlement intérieur (dégradations volontaires, violences, nuisances envers le voisinage...) ou de la non-adhésion à l'accompagnement social proposé.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Le recours à l'hôtel en 2024 se limite aux 3 premiers mois de l'année, équivalent aux 3 derniers mois du plan Grand Froid 2023-2024, du fait de l'absence de places supplémentaires en fin d'année pour la période hivernale 2024-2025.

Sur l'hébergement d'urgence professionnel, une proportion importante des situations sont dites complexes avec des droits au séjour non régularisés, pour lesquelles l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion est rendu impossible par la nature du statut des personnes.

À noter toutefois le levier que peut représenter la commission fluidité de la Préfecture. En effet, alors que le parc d'hébergement d'urgence était occupé en 2020 par près de 70 % de ménages sans droit ni titre, avec des durées d'occupation de plusieurs années, il oscille depuis novembre 2021 entre 33 % et 28 %.

Sur 43 dossiers présentés à cette instance depuis 2021, 17 ont été régularisés avec obtention d'un titre de séjour, 18 ont reçu un refus de séjour et 8 sont encore à l'étude, avec un positionnement de la préfecture qui dépendra de l'avancement du projet d'insertion, notamment par le travail.

Difficultés repérées :

- Des typologies de logement sur le parc HU en inéquation avec les compositions des ménages orientés par le 115 ;
- La colocation, utilisée en levier à la sous occupation, reste globalement une gestion difficile (mauvaise entente entre les occupants, incidences sur les projets d'insertion, occupation des logements plus complexes et moins entretenus, conséquences sur le voisinage...);
- Un parc qui se dégrade avec des travaux conséquents à prévoir ;

- Des procédures d'expulsion engagées onéreuses et longues, immobilisant des places.

Plaintes et réclamations :

Pas de plaintes ou réclamations recensées en 2024.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Pas d'EI ou EIG reçus en 2024 ; à noter toutefois des évènements indésirables qui ont conduit à des exclusions ou des non-renouvellements de contrats de séjour, principalement liés au fait de violences/troubles à l'encontre d'autres personnes accueillies.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

La réflexion en interne sur l'adaptation des modalités d'accueil sur l'Hébergement d'Urgence perdue, notamment à destination du public à la rue qui n'a plus recours au 115.

Suite à l'expérimentation controversée des colocations, peu compatibles avec un public le plus éloigné, l'association engage au fil de l'eau l'adaptation du parc, par la captation de petits logements pour remplacer certaines grandes typologies.

Perspectives 2025 :

- Basculer les 84 places d'Hébergement d'Insertion Hors CHRS en sous occupation chronique, sur le parc d'Hébergement d'Urgence ; soit au global 236 places pour 2025, à orientations par le 115 ;
- Capturer de nouveaux logements pour compenser la sous occupation sur le même modèle que le logement "satellite" à Chalon-sur-Saône ;
- Adapter le parc d'hébergement aux besoins actuels en captant des plus petites typologies de logement ;
- Être partie prenante à des projets partenariaux en local, proposant des places supplémentaires intermédiaires ;
- Mettre en place des dynamiques favorisant l'expression et la participation des personnes hébergées, afin de les rendre davantage actrices de leur projet de réinsertion.

LEXIQUE

CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EI :	Evénements Indésirables
EIG :	Evénements Indésirables Graves
HU :	Hébergement Urgence
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
VIF :	Violences Intra-Familiales